



FORMATION ET  
ENSEIGNEMENT  
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP  
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

# NOTRE POUVOIR À LA HAUTEUR DE D'ACHAT NOTRE ENGAGEMENT

**Vous êtes enseignant·e dans le privé sous contrat avec le ministère de l'éducation nationale ? Vous méritez une hausse significative de votre pouvoir d'achat, à la hauteur de votre engagement auprès des élèves et du service public d'éducation. Votre métier est essentiel.**

Les études le montrent : les enseignants subissent un fort déclassement salarial depuis 40 ans. Leur salaire a baissé d'environ 15 % entre 1980 et 2022, alors que le Smic a augmenté de 66 % sur la même période. Et ce n'est pas le léger rebond enregistré en 2023 du fait de l'entrée en vigueur d'un plan de revalorisation des rémunérations, soutenu par la Cfdt, qui suffit à inverser cette tendance lourde. Si les mesures dites « Socle » constituent une belle avancée, il n'en est pas de même du Pacte enseignant, les briques, conditionnant le versement d'une prime (désocialisée, défiscalisée et dont la pérennité n'est pas garantie) à la réalisation de missions complémentaires.

**Ce pouvoir d'achat en berne participe grandement à la perte d'attractivité du métier d'enseignant. Même si les raisons de la désaffection sont nombreuses, le manque de reconnaissance salariale ne peut pas être ignoré par l'État employeur.**

## **Ce que la Fep-Cfdt a obtenu pour vous.**

- ✓ Deux augmentations du point d'indice de la Fonction publique en 2022 (3,5%) et 2023 (1,5%) ;
- ✓ L'attribution de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 ;
- ✓ Le doublement de la part fixe de l'Isoc ;
- ✓ ISAE, ISOE, ISP : la même somme pour tous, 2550 € brut/an ;
- ✓ Prime d'attractivité : une augmentation de + 600 € à + 1780 € brut/an pour les 15 premières années ;
- ✓ La revalorisation des salaires des maîtres délégué·e·s par le passage sur les grilles de contractuels ;

*Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-Cfdt !*

- ✓ Les HSA et HSE des maîtres délégué·e·s alignées sur celles du public ;
- ✓ Un passage en moyenne un an plus tôt pour la hors classe ;
- ✓ Une augmentation des primes des professeurs principaux de 1re, terminale, CAP 2e année : 1476 € brut/an ;
- ✓ La suppression des viviers et la création d'un échelon 5 pour la classe exceptionnelle.

### **Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.**

- ✓ Une augmentation de la valeur du point d'indice pour tous ;
- ✓ Davantage de points par indice ;
- ✓ La réduction de la durée des échelons ;
- ✓ Davantage de promotions pour les avancements accélérés aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons
- ✓ Les vacances rémunérées pour les maîtres délégués ;
- ✓ Un accès plus rapide pour tous à la hors classe ;
- ✓ Un accès pour tous à la classe exceptionnelle.



**JESSICA  
BERTRAND**  
ÉLUE CCMMEP  
Professeure des écoles  
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN  
GILLOT**  
CERTIFIÉ  
Professeur au collège  
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE  
GINET**  
ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE  
Professeure en lycée  
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA  
CLAËS-BECK**  
ÉLUE CCMMEP  
Professeure en lycée Pro  
ACADÉMIE DE LILLE